

**Délibération n°220037**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Étaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI,

**Absents** : Jean-Charles BALARDY, Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Michel CUPOLI

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

**Date de la Convocation** : le 20/09/2022      **Date d’Affichage** : le 20/09/2022  
**Date de mise en ligne de la délibération** : le 29/09/2022

<b>Nombre de Conseillers</b> : 19	<b>Abstentions</b> : 0
<b>Présents</b> : 16	<b>Vote pour</b> : 17
<b>Votants</b> : 17	<b>Vote contre</b> : 0

**Objet de la délibération** :

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2022,

**Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 26 Septembre 2022*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 juin 2022, 19h00

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Céline TAFELSKI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Aurélien MAZZONI)

**Secrétaire de séance** : Agnès BRU

**Date de la Convocation** : le 21/06/2022 / **Date d’Affichage** : le 21/06/2022

*M. le maire : Yann, si vous pensez que l’effectif est assez au complet, on va pouvoir commencer. Cette partie n’est pas formelle pour le conseil municipal mais tout à fait formelle pour le conseil municipal jeunes, pour nous présenter les travaux de l’année, les projets, les idées qu’auront les jeunes de ce conseil municipal jeunes. Yann, à vous la parole.*

#### 1. INTERVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

*Le référent CMJ : Enchanté ! Je m’appelle Yann, je suis animateur référent du CMJ. Le CMJ a été élu au mois d’octobre. Ce sont les enfants de l’école qui ont voté. Ils sont huit, mais aujourd’hui quatre sont excusés. Les quatre présents, je vous remercie d’être là. Avec Marie-Thérèse [Frayssinet] et Jean-Pierre [Toran], nous avons fait plusieurs réunions cette année. Les élus du CMJ ont choisi quelques projets. Il y a des projets qui ont été réalisés, et d’autres qui sont en cours. Du coup, je vais laisser la parole aux enfants pour vous expliquer ce qu’ils ont fait.*

*Un enfant : on a lu un texte à chaque cérémonie, et on a mis une pancarte derrière le monument aux morts pour ne pas que des personnes montent dessus.*

*Une enfant : on a mis aussi une boîte à livres pour ceux qui ont envie de lire. Dans la cabine à livres, il n’y avait que des livres pour adultes. Du coup on a fait une boîte à livres au même endroit, juste à côté, avec plein de livres pour les enfants. On peut les prendre, ensuite on les ramène, et on peut aussi en déposer de chez nous, si on ne s’en sert plus, on peut les mettre dans cette boîte. Ensuite, on a parlé du Cityparc, et des tables de pique-nique qui vont se faire au Cityparc. On a aussi parlé de la sécurisation du parc parce qu’il y a des enfants qui chutent, surtout au tourniquet ; parfois des enfants tombent en arrière. Du coup, il fallait sécuriser ce parc.*

*Un enfant : il y a aussi le panneau derrière le monument aux morts, pour dire qu’il ne faut pas monter dessus, ni lancer de cailloux dessus. Ce n’est pas respectueux.*

*Le référent CMJ : pour compléter, chaque projet a été tiré d’un constat, donc les enfants ont été très matures sur ce point-là. Ils ont constaté plusieurs choses dans le village. Suite à cela, ils ont décidé de sécuriser l’aire de jeux, au niveau des zones. Certains enfants en bas âge ne pouvaient pas y jouer parce que les parents avaient peur de la chute. Donc sur le constat, ils ont décidé de remplacer l’aire par des petits cailloux, au début, puis on s’est dirigé vers les écorces d’arbres ; donc toujours en discussion avec les élus. Cela a été des débats très intéressants, et du coup, ces projets ont pu soit aboutir, soit ils sont en cours. Ce qui est intéressant c’est que les enfants sont partis d’un constat et donc c’est vraiment une vraie démarche de projets. Cette année, les jeunes n’ont pas pu faire aboutir tous leurs projets, mais du coup ils espèrent, et on espère tous, que ces projets vont pouvoir être réalisés à l’avenir.*

*Une enfant* : on est parti aussi à Cap Découverte. Les CMJ y allaient tous les 10 ans, et là ça faisait 30 ans. On nous avait dit que c'était rare que les CMJ aillent à Cap Découverte. Je ne sais plus si on était les seuls.  
Mme Marie-Thérèse Frayssinet : non, il y en avait d'autres.

*Une enfant* : on y est allé avec Yann et Marie-Thérèse. On a vu les autres CMJ. On a vu aussi leurs projets. Il y en avait qui voyaient notre projet. On s'était séparé en deux groupes, un qui montrait ce qu'on avait fait, et l'autre groupe parlait voir les autres projets des autres CMJ.

*Un enfant* : on s'est aussi réuni en groupe de table et on a parlé des projets qu'on avait fait entre tous les CMJ.

Mme Agnès Bru : si vous comparez les projets que vous avez fait au Séquestre et ceux des autres, vous vous êtes sentis comment ? Votre projet était bien ?

*Une enfant* : moi je trouve que tous les projets étaient au même niveau. Il n'y avait pas de préférence.

Mme Agnès Bru : tous les jeunes, vous avez de bonnes idées.

Le référent CMJ : pour compléter, j'ai un peu comparé ce qui a été fait au Séquestre et ce qui a été fait dans les autres villes, au niveau des fonctionnements et des projets. Il est vrai qu'on a constaté avec Marie-Thérèse que les autres villes s'étaient surtout axées sur les espaces sans tabac. Du coup, souvent les jeunes faisaient des projets d'adultes ; ce sont les adultes qui initient des projets pour les jeunes. Ce qui est totalement contraire à nous, c'est vraiment nos jeunes qui ont initié leurs projets, c'était leurs idées. Je dirais qu'on se place plutôt bien comparé aux autres villes.

*Une enfant* : comme l'a dit Yann, il y avait beaucoup de projets d'espaces sans tabac. Nous non, on a plus misé sur le monument aux morts qui n'était pas respecté.

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : c'est un projet qui a beaucoup plu, on a beaucoup été interrogé. D'ailleurs, vous avez été interviewés par les jeunes du département.

*Une enfant* : je trouve que c'était une bonne idée.

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : oui, c'était une belle idée.

Monsieur le maire : en tout cas, c'est celle sur laquelle on a eu le plus de retours, parce que l'originalité d'inventer un panneau qui reprenne le monument aux morts dans l'image, c'est clair que ça a percuté.

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : et puis ils ont vraiment travaillé ce projet comme des grands ; ils ont eu l'idée ; on a fait intervenir Laurent, qui travaillait aux ateliers, qui les a un peu guidé pour savoir comment faire un panneau, etc. ; il leur a donné deux ou trois petits trucs, parce qu'ils avaient fait au départ un panneau avec beaucoup plus de choses dessus, donc il leur a donné quelques conseils, comme on peut, nous, avoir des conseils en tant qu'adultes ; et vraiment, ils ont fait un super travail ensuite ; un super résultat comme on peut le voir et qu'on verra longtemps.

*Un enfant* : avant de faire ce panneau-là, on a fait trois panneaux.

*Une enfant* : on a fait un autre panneau parce que le premier était trop chargé, il y avait trop de détails ; par exemple il y avait plein de nuages, du soleil etc., du coup c'était trop chargé pour les petits qui vont surtout regarder les soleils et tout ça, ils ne vont pas voir la sensibilisation pour le monument aux morts. Donc on a fait un deuxième panneau parce que c'est vraiment les petits enfants qui montent sur le monument, et comme ils ne savent pas lire, on n'a pas voulu écrire, on a préféré dessiner.

M. le maire : Jean-Pierre, tu étais présent lors de l'élaboration de tout ça j'imagine.

M. Jean-Pierre Toran : effectivement, alors ce qui m'a vraiment touché, c'est que ce sont des infiniment petits qui parlent comme des grands. Je ne sais pas si vous avez remarqué.

*Mme Jennifer Renaudin : ce qui est intéressant aussi, ils ne le disent pas mais ils l'ont fait en conclusion, ils se le sont dit à eux-mêmes, c'est que forcément, comme tout groupe d'enfants, au début ils avaient un tas d'idées, de choses extravagantes etc., et d'eux-mêmes, ils ont compris en fait que tout n'était pas possible, qu'il y avait des démarches, que c'était long, qu'il y avait des choses qui n'étaient pas possibles financièrement. Ils s'en sont rendus compte d'eux-mêmes, c'est-à-dire que ce n'est pas nous qui avons forcément fait le tri ou quoi que ce soit. Et ce qu'ils ont retenu en conclusion, c'est que ce qu'ils aimeraient pouvoir transmettre aussi aux prochains, c'est ce que vous disiez, c'est qu'il ne faut pas partir sur des centaines d'idées, ça ne sert à rien, parce que l'objectif est quand même de pouvoir aller au bout des choses et de pouvoir se raisonner, de partir sur deux ou trois idées c'était déjà sympa, et que le temps passait vite. Ils se sont ramenés eux-mêmes à la réalité des choses et c'est ça qui était impressionnant au vu de leur âge. C'était super. Ils ont une belle maturité. Félicitations !*

*M. le maire : même nous, on est souvent obligé de revenir, revenir et revenir pour modifier un projet ; et ce n'est pas parce qu'on met des soleils et des nuages en trop, mais c'est le propre de toute décision qui veut ça. Il faut améliorer, améliorer sans cesse l'idée que l'on a au tout départ. En tout cas, oui, félicitations ! Marie-Thérèse, je ne sais pas si c'est à toi le mot de la fin ou pas, par rapport à comment ça s'est passé, et la suite ?*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : ça s'est très bien passé. Ils ont vraiment été très impliqués. La preuve, on a fait beaucoup de petites choses cette année, je dirais, mises bout à bout. Et puis je crois que je vais leur laisser le dernier mot, parce qu'ils trouvent qu'un an c'est vite passé, ils n'ont pas forcément envie de se réimpliquer l'année prochaine parce que certains vont partir en 6e, et puis, il va y avoir des élections pour ceux qui seront CM2 l'année prochaine. Mais ils ont compris que ce qu'ils avaient fait pour la commune était important, et ils ont envie aussi que d'autres de leurs camarades s'impliquent, donc ils sont prêts aussi, en fonction du vote, à laisser la place. Mais ils ont quand même envie des projets qu'ils n'ont pas pu mener. Ils se sont quand même impliqués dans le City Parc ou le Pumptrack, ils savent que c'est un projet de la commune ; on a réfléchi avec eux à ce qu'il faudrait y mettre. Il y a des choses qu'ils ont envie de nous dire, comme "quand vous ferez le City Parc et le Pumptrack, n'oubliez pas ...". Je vous laisse la parole, qu'est-ce qu'on ne doit pas oublier ?*

*Un enfant : les tables de pique-nique, et des poubelles aussi pour que les déchets ne finissent pas au sol.*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : c'est déjà pas mal. Des bancs vous avez dit aussi, puisque ça va être effectivement, au niveau de la jeunesse, un des projets qui va venir. Et ensuite, sécuriser le parc de jeux comme vous l'avez dit, dans un deuxième temps ; et là aussi on pensera à vous, et on pensera à mettre des bancs, des tables et des poubelles.*

*M. le maire : merci à Yann pour son accompagnement, et qu'on a retrouvé à plusieurs moments, y compris au moment du chantier jeunes.*

*Mme Agnès Bru : merci aussi pour toutes les cérémonies au monument aux morts, parce que vous avez été présents à chaque fois et ça ajoute quelque chose d'important, que les enfants soient là ; quand les enfants sont là, les parents accompagnent, et ça fait plus de monde. C'est toujours très sympathique d'être bien entouré pour ces cérémonies-là.*

*M. le maire : Vous avez prévu de nous laisser des documents, c'est ça ?*

*Le référent CMJ : pour ma part, je voulais remercier tous les enfants du CMJ qui ont été impliqués toute l'année, mais également Jean-Pierre, Jennifer, et Marie-Thérèse, tout simplement pour l'accessibilité qu'on a pu avoir cette année, pour les discussions, et du coup le fait d'avoir pu respecter les idées des jeunes et faire réaliser tout ça.*

*Applaudissements.*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : on se revoit pour le concours des jardins fleuris, puisqu'eux-mêmes vont évaluer. On se revoit le 5.*

*Les membres du CMJ quittent la séance.*

## 2. CONSEIL MUNICIPAL

### **Délibération n°220028 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

En l'absence de question, Monsieur le maire procède au vote :

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance 11 avril 2022.

### **DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions par rapport à ces décisions.

*Mme Audrey Foulquier : une question sur les travaux supplémentaires réalisés pour le Quartz. Il y avait un appel à marché public qui avait été signé, avec un montant qui avait été mis à jour on va dire, et les entreprises qui avaient été choisies. Donc ces travaux supplémentaires sont à ajouter au budget total du Quartz, c'est ça ?*

*M. le maire : toujours.*

*Mme Audrey Foulquier : et le remplacement des ossatures faux plafond isolation n'avait pas été prévu sur le projet initial de rénovation ?*

*M. Jean-Charles Balardy : on y est allé un peu à l'économie, on pensait pouvoir nettoyer les ferrures, en alu ; et finalement, de nettoyer ; ils ont dit c'est une catastrophe ; la laine de verre était toute tassée ; donc on a décidé de changer les ferrures et toute l'isolation aussi.*

*Mme Audrey Foulquier : pareil, isolation en laine de verre équivalente ou un autre matériau ?*

*M. Jean-Charles Balardy : mieux, maintenant on fait toujours mieux que ce qu'il y avait. C'est facile de faire mieux que ce qu'il y avait. On aura effectivement toute l'isolation neuve.*

*Mme Audrey Foulquier : ok*

*M. le maire : d'autres questions ?*

*M. Jean-Charles Balardy : à peu près dans les 14 000€.*

*Mme Aurelle Jégo : 12 572€.*

*M. Jean-Charles Balardy : c'est HT ?*

*Mme Aurelle Jégo : non, c'est TTC.*

*M. le maire : tous les lundis, il y a une réunion de chantier. Et comme c'est un chantier de rénovation, il se peut qu'il y ait d'autres avenants, d'autres modifications.*

*Mme Audrey Foulquier : je me rappelle lorsqu'on a eu la réunion avec l'architecte, il était un peu suspicieux par rapport à l'entreprise en question ; il nous avait déjà annoncé qu'il risquait d'y avoir des travaux supplémentaires.*

*M. Jean-Charles Balardy : on est dans l'ancien, il faut y penser. Il nous a fait aussi le coup du toit. Mais bon ils essaient d'être le plus aussi dans les clous, dans l'enveloppe. Et c'est mieux, parce qu'une fois qu'on a des subventions, si les montants sont plus élevés ce n'est pas financé ; mais pour le toit on a redéposé un dossier, donc ce sera financé.*

Mme Audrey Foulquier : il ne faut pas non plus tomber dans le piège de prendre une entreprise parce qu'au départ le montant est bas, et après ...

M. Jean-Charles Balardy : Non ce n'est pas ça, les travaux n'étaient pas prévus. L'entreprise, si on lui demande de changer quelque chose qui n'est pas prévu dans les lots initiaux, c'est une prestation supplémentaire.

M. le maire : plus de question ?

### 3. PERSONNEL

#### **Délibération n°220029 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2<sup>EME</sup> CLASSE DES ECOLES MATERNELLES**

Le contrat conclu pour créer un poste pour surcroît d'activités durant l'année scolaire 2021-2022 (par délibération 210035 du 1<sup>er</sup> Juillet 2021) arrive à son terme et ne peut être renouvelé.

Au vu des effectif croissants de l'école et des besoins pérennes d'un poste d'ATSEM, Monsieur POUJADE propose de créer un poste permanent d'Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> Classe des écoles maternelles à temps non complet – 25.5/35èmes à compter de la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le maire procède au vote :

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal décide de créer un poste permanent d'Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps incomplet soit à 25.5/35èmes à compter du 1er septembre 2022 et de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2022 en intégrant ce poste supplémentaire :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	Nombre de postes
➤ Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
➤ Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
➤ Ingénieur Territorial occupant la fonction de Secrétaire Générale	1
➤ Agent de Maîtrise Principal	1
➤ Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	3
➤ Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	3
➤ Adjoint Technique Territorial	2
<b>FILIERE SOCIALE</b>	
➤ Agent Spécialisé Principal 2 <sup>ème</sup> Classe des écoles maternelles	2

#### **Délibération n°220030 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 31/35<sup>ème</sup> MODIFIE POUR UN PASSAGE A TEMPS COMPLET**

Depuis quelques années, nous pouvons constater la hausse des effectifs à l'école communale et au Centre de Loisirs, ainsi qu'une augmentation des bénéficiaires de la restauration scolaire et périscolaire, engendrant une augmentation de la charge de travail au niveau du service et de l'entretien des différents bâtiments.

Nous constatons également les mesures d'hygiènes très strictes à respecter depuis le covid-19 et l'importance de les maintenir dans l'avenir.

Fort de ces constats, Monsieur Le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification est assimilée à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Mme Aurelle Jégo : pour la cantine et l'entretien (3 personnes), quand on a construit la cantine, on se doutait bien qu'il y aurait plus de temps de travail au niveau de l'entretien et tout ça. Mais on avait décidé de se laisser le temps de voir ce que cela pouvait vraiment représenter comme heures supplémentaires. Avec ça, le covid a beaucoup augmenté les heures pour la désinfection etc. Et on voit bien là que même si ça s'est un peu allégé, cela restera dans le temps ces travaux supplémentaires. Cela faisait deux ans que le personnel était payé en heures supplémentaires, c'est-à-dire au même salaire, mais ils dépassaient leurs horaires. Donc là en fait, on augmente le temps d'une personne qui était à 31h, on la passe à temps complet 35h, c'est la première délibération (N°30) ; la délibération suivante (N°31), c'est une personne qui était à 24h que l'on passe à 28h. Sachant que la troisième personne était déjà à temps complet.

En l'absence de question, monsieur le maire procède au vote :  
**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal décide de supprimer l'emploi de d'Adjoint Technique Territorial créé initialement à temps non complet par délibération du 17 juin 2012 pour une durée de 31 heures par semaine, et de créer un emploi à temps complet soit 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Délibération n°220031 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 24/35<sup>EME</sup> MODIFIE POUR UN PASSAGE A TEMPS NON COMPLET DE 28/35<sup>EME</sup>**

*Pour la même raison que la délibération précédente, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent.*

Monsieur le maire procède au vote :  
**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal décide de supprimer l'emploi de d'Adjoint Technique Territorial créé initialement à temps non complet par délibération du 19 juillet 2012 pour une durée initiale de 17h30 par semaine, modifiée en dernière délibération en date du 12 juillet 2018 à 24 heures semaine, et de créer un emploi à temps non complet à raison de 28 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

#### **4. LOYER**

**Délibération n°220032 : AUGMENTATION DU LOYER « AIRE D'ACCUEIL DE TAILLEFERRIER »**

*M. le maire : chaque année, à la fin de l'année, on revoit entre autres le loyer de l'aire d'accueil de Tailleferrier, qui était de 112,00€ à compter du 1er janvier 2021. On propose de le réévaluer et de le passer à 120€. L'aire d'accueil de Tailleferrier, c'est l'aire qui accueille les gens du voyage sur le haut de la commune. On essaye de remettre le loyer à jour régulièrement, pas forcément chaque année mais régulièrement. Et donc je vous propose de le passer de 112€ à 120€. Est-ce qu'il y a des questions ?*

En l'absence de question, monsieur le maire procède au vote :  
**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal décide modifier l'article 8 du règlement d'utilisation de l'aire d'accueil en fixant à 120 € le loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### **5. ZAC - ECOQUARTIER**

**Délibération n°220033 : THEMELIA – ZAC-ECOQUARTIER : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) POUR 2020 et 2021**

*M. le Maire : Jean-Charles a un dossier plus épais, qui est celui du compte-rendu à la collectivité du CRAC de l'écoquartier, de la ZAC ; avec une modification par rapport à ce qui vous a été envoyé, parce qu'il y a une modification entre un montant qui nous avez été communiqué HT et TTC. Donc il y a un montant différent entre le HT et le TTC sur la partie d'aide à la micro-crèche. Mais bon, ça c'est une part marginale par rapport à l'ensemble du CRAC.*

*M. Jean-Charles Balardy : la ZAC suit son cours. On l'a présenté en commission urbanisme un peu plus en détail parce c'est quand même un gros dossier. La ligne qui peut nous intéresser, c'est le versement de la collectivité ; cette ligne-là est importante, et elle a bougé cette dernière année, parce qu'on a le financement des maisons partagées dit maintenant inclusives, où on fait un effort financier sur le terrain ; c'est ce qu'on appelle le terrain ML12, mais je vous dis ça comme ça parce que je connais tous les lots, mais cela ne vous dira rien ; c'est le terrain qui est dans ECO2 où il y a la base de chantier en ce moment. Un projet de 12 logements est en cours. La ZAC continue avec l'amorce ouest avec le ML5 ; j'avais prévu des plans, c'est dur à suivre quand même pour vous je pense ; mais on l'a vu en commission. On fait du logement social en face. Toutes les amorces sont faites. Les terrains sont vendus, avec ceux de la Gardie. Et on va attaquer la phase éco 4, avec la noue. Tout suit son cours. Est-ce qu'il y a des questions plus précises ?*

*M. le Maire : sur les éléments financiers quand même, par rapport à ce qu'on avait prévu dans la commission et dans les précédentes réunions, on avait prévu un budget qui soit une participation de l'ordre de 100 000€ par an. Or, le CRAC tel qu'il nous est proposé là, propose pour cette année 63 750€ et 50 000€ sur les années à venir. On continue quand même, nous, à imaginer dans le budget 100 000€ par précaution, mais le CRAC tel qu'il nous est proposé là, est proposé avec une participation moindre que ce que nous on provisionne ou on imagine, c'est-à-dire de mettre 100 000€ par an. C'est l'information principale qu'il y a par rapport à ce que l'on s'était dit entre nous.*

*M. Jean-Charles Balardy : c'est ça. Après, là vous voyez, sur 2022, on a 6 250 € HT pour la crèche. Effectivement, on va construire une crèche associative.*

*M. le Maire : non, une crèche associative va être construite, ce n'est pas nous qui la construisons.*

*M. Jean-Charles Balardy : oui, une crèche associative va être construite, rue du Clos des Lauriers, à côté de l'école. Et avec 6 250€ HT, on aura une prestation de plus. Cela valait le coup de financer, ça nous fera un service de plus.*

*M. Aurélien Mazzoni : la crèche sera à la place de deux maisons, c'est ça ?*

*M. Jean-Charles Balardy : d'une maison. Ils n'ont besoin que d'un terrain. Un des plus grands.*

*Mme Sophie Escorisa-Grimaud : 577 m².*

*M. Jean-Charles Balardy : c'est le plus grand. Et ils ont le chemin, ils auront des places de stationnement longitudinales, où les salariés pourront se garer. Ils auront 4 places devant, et 4 places longitudinales. L'emplacement est vraiment bien.*

*M. Aurélien Mazzoni : sur le plan, en fait ce qui est en vert c'est ce qui sera construit en premier ? Parce que là, ils n'ont fait que les chemins. L'asphalte a été mis en face, ils ont fait la route aussi ?*

*M. Jean-Charles Balardy : oui, oui.*

*M. Aurélien Mazzoni : et du coup est-ce qu'ils vont finir toute la route avant de commencer les constructions ou ils construisent en avançant ?*

*M. Jean-Charles Balardy : aujourd'hui, on construit de part et d'autre de tout ce qui a été goudronné. On aura toujours les accès chantiers par le dessus.*

*M. Aurélien Mazzoni : c'est-à-dire que si une personne achetait au milieu, elle ne pourrait pas construire tout de suite si la route n'est pas faite.*

M. Jean-Charles Balardy : Au milieu, c'est la phase suivante, c'est la phase 2024, livraison 2024.

M. Aurélien Mazzoni : c'est la phase 2 sur le plan ?

M. le maire : c'est ça. En fait, on ne peut construire que sur la partie des routes qui sont fabriquées.

M. Jean-Charles Balardy : ce sont les amorces Est et Ouest qui sont construites, tous les terrains sont à vendre (vous pouvez voir sur internet). Une fois que sera fait le premier barreau et tous les réseaux, les gens pourront construire. Il faut que les terrains soient viabilisés ; on ne va pas y revenir, une fois que la route est faite, tout est fait.

Mme Audrey Foulquier : on est bien d'accord qu'on va mettre deux crèches à 100 mètres à vol d'oiseaux ?

M. Jean-Charles Balardy : oui, il y a la passerelle avec l'école, ça leur a beaucoup plu.

M. le maire : une micro crèche ce n'est pas le même fonctionnement, pas le même service. Ils ont cherché d'autres terrains sur la commune, la difficulté c'est qu'ils n'en ont pas trouvés ailleurs en dehors de la ZAC.

M. Jean-Charles Balardy : ZAC qui avait des avantages ; sur la ZAC, ils n'ont pas de raccordement à l'égout, ils n'ont pas la taxe d'aménagement.

M. le maire : d'autres questions ?

[à M Mazzoni : ] Est-ce que vous prenez part au vote au fait ?

M. Aurélien Mazzoni : le projet est abandonné en fait.

M. le maire : je pose la question sur la prise de part au vote des gens du conseil qui pouvaient être susceptibles d'acheter des terrains.

M. le maire : personne n'est concerné ? d'accord.

Monsieur le maire procède au vote :

>> **Votes pour : 15 votes pour et 4 votre contre (A. Foulquier, A Mazzoni, pouvoir de C Tafelski, pouvoir de M Cupoli)**

Le conseil municipal, vu le *Compte-rendu annuel à la collectivité pour les exercices 2020 et 2021 et la somme de 57 700 € demandée à la collectivité pour équilibrer le bilan, et considérant le souhait de la municipalité de faire un geste pour faciliter l'implantation d'une micro-crèche sur la commune en baissant le prix du terrain de 7 500 €, approuve le CRAC 2020 et le CRAC 2021 de la ZAC Camp Countal, donne quitus à THEMELIA sur le développement de l'opération au point de vue administratif, étude, réalisation et financier pour les exercices 2020 et 2021, et approuve le versement à THEMELIA de la somme de 65 200 € en 2022.*

## **6. FINANCES**

### **Délibération n°220034 : BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N° 1 : AUGMENTATION DE CREDITS BUDGETAIRES**

*Lors du vote du budget primitif, nous avons prévu de contracter en 2022 un crédit relai de 345 000 € (en attente du versement des subvention et du remboursement du FCTVA pour les travaux du Quartz) et un emprunt de 147 400 € pour financer une partie des travaux du Quartz ainsi que la réalisation d'un citystade.*

*Nous avons prévu de reporter à 2023 la réalisation d'un pumtrack et de souscrire l'année prochaine un nouvel emprunt.*

*Les taux des emprunts pour les collectivités sont aujourd'hui plafonnés mais les banques insistent auprès du gouvernement pour qu'ils soient déplafonnés afin de s'aligner sur les taux proposés aux particuliers, et qui ont fortement augmenté ces derniers mois.*

*Il peut donc être intéressant d'inclure le projet de pumtrack sur le budget 2022 afin de faire dès à présent un emprunt plus important, de 250 000 €, mais en s'assurant d'un taux encore bas.*

M. le maire : La décision modificative suivante est plutôt une question d'opportunité. En fait ce que l'on souhaite c'est réintégrer le pumtrack, qu'on voulait reporter d'un an, pour faire en sorte de pouvoir faire un emprunt plus grand. Lors de la commission travaux, où on avait évoqué la stratégie des emprunts que l'on voulait faire, on avait dit qu'on avait une capacité d'investissement au-delà des 300 000 €, qu'on allait emprunter la moitié cette année, et qu'on emprunterait au fur et à mesure les autres années. Mais au moment où, pour le compte de la mairie Aurelle a contacté les différents établissements bancaires avec lesquels nous pouvons travailler, on a eu plusieurs retours nous indiquant que ce n'était pas forcément une bonne idée au vu de l'évolution des taux. Aujourd'hui on a un partenaire bancaire, on va y revenir tout à l'heure, qui nous propose un taux bloqué à 1,7%, alors que cet établissement bancaire, comme beaucoup d'autres, souhaite demander au gouvernement de ne plus geler les taux pour les collectivités. Le conseil nous a été donné, et il nous semble opportun, c'est d'emprunter plus dès cette année et donc d'intégrer y compris les travaux qu'on ne va pas faire cette année mais qui vont entrer dans le projet complet, c'est-à-dire le City Stade et le Pumtrack, pour pouvoir demander un emprunt plus élevé mais qui bénéficierait de ce taux de 1,7%. Donc l'objet de la délibération est de réintégrer le Pumtrack dans le chantier global ; alors on va demander des devis, cela va demander un délai, mais je crois que cela en vaut la peine financièrement, pour faire en sorte de pouvoir demander un prêt de 250 000 € au lieu de 147 000€ comme initialement prévu pour le seul City Stade. Il y a un caractère d'opportunité à faire ça au vu de l'évolution des taux. Mais là je ne vous apprends rien. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ?

M. Aurélien Mazzoni : juste par rapport au montant du Pumtrack, parce que je suis passé à Saint-Juéry dimanche et j'ai vu le Pumtrack qu'ils ont fait. Est-ce que vous savez combien il leur a coûté ?

Mme Aurelle Jégo : 150 000€.

M. Aurélien Mazzoni : du coup, est-ce que le nôtre sera plus petit ou du même type ?

Mme Aurelle Jégo : là le montant ne correspond pas à un devis de Pumtrack. C'est surtout pour atteindre 250 000€, pour avoir un chiffre rond.

M. le maire : dans l'esprit, c'est ce type de Pumtrack que l'on souhaite mettre en place, comme celui de Saint-Juéry. Aujourd'hui, autant les choses étaient chiffrées et avancées pour le City Stade, du coup, on va faire la même chose avec des entreprises, sans citer les noms, qui sont en capacité de faire cette réalisation. D'autres questions ? Des observations ?

Monsieur le maire procède au vote :

>> **Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal décide de modifier le budget primitif 2022 de la manière suivante

IMPUTATION	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Chap 21 - Article 2128 : agencement et aménagement	+102 600 €	
Chap 16 – article 1641 emprunts et dettes assimilées		+102 600 €

### **Délibération n°220035 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET DE 250 000 € AVEC LE CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES**

Afin de financer les gros investissements 2022 (travaux du Quartz et citystade) il a été décidé lors du vote du budget primitif de souscrire un emprunt de 147 400 €.

Par la délibération n°220035, nous venons d'augmenter le budget pour intégrer dès cette année un projet de pumtrack pour un montant de 102 600 €.

En tenant compte du montant des intérêts proposés et de la possibilité de contracter également un prêt relai pour financer les projets en attente de réception des recettes de subventions et du FCTVA, il est proposé de valider l'offre du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

M. le maire : Aurelle, vous pouvez nous présenter le devis parce que c'est celui qui préfigure la signature d'un contrat de prêt, c'est vous qui avez mené ces choses-là.

Mme Aurelle JÉGO : c'est ça ; j'ai contacté plusieurs banques, qui m'ont indiqué que, comme l'a dit Monsieur Pougade, pour l'instant les taux pour les collectivités sont encore plafonnés, autour de 1,75 %, mais toutes les banques demandent à augmenter puisque pour les particuliers, on est plus autour de 3%, et cela devrait aboutir dans pas longtemps. Le Crédit Agricole a accepté de nous proposer un emprunt à 1,71 %. Les autres banques ont proposé un taux variable. C'est vraiment le Crédit Agricole qui était intéressant. Donc un emprunt de 150 000 € sur 15 ans, à un taux de 1,71. Dans l'explication du début de la délibération, je vous montre un petit peu ce que l'on payait comme annuité avant ; en fait on retourne à des annuités comme il y a quelques années, puisqu'il y a des emprunts qui s'étaient arrêtés ces deux dernières années, on a beaucoup chuté, mais on reste à des montants tout à fait corrects, autour de 50 000€ de remboursement par an.

Mme Audrey Foulquier : quelles sont les autres banques à qui vous avez pu faire des demandes ? Pour comparer les taux proposés.

Mme Aurelle Jégo : la Banque postale a proposé un taux variable uniquement. Les autres n'ont pas voulu se positionner.

Mme Audrey Foulquier : et par exemple, le taux variable de la Banque postale débutait à combien ?

Mme Aurelle Jégo : ils ne m'ont pas dit le taux variable, mais de toute façon, quand c'est plafonné, je crois que c'est 1,76 maximum ; ils ne pouvaient pas dépasser 1,76. Mais la Banque Postale elle-même m'a dit "si vous connaissez une banque qui fait un taux fixe, n'hésitez pas, parce que toutes les banques proposent le taux variable aujourd'hui pour les collectivités".

Mme Audrey Foulquier : concernant le taux des particuliers, pour en avoir demandé un récemment, on n'est pas sur des taux comme ça, à 3%.

Mme Aurelle Jégo : on est entre 2,5 et 3%. Cela dépend toujours du nombre d'années forcément et de l'apport qu'on peut amener.

Mme Audrey Foulquier : mais sur 15 ans, 3%, enfin, même au Crédit Agricole on n'est pas sur des montants comme ça.

M. le maire : si vous trouvez mieux, n'hésitez pas à revenir vers nous

Mme Audrey Foulquier : il y a deux ans, on avait proposé de revoir les taux d'intérêt pour les emprunts qui étaient en cours. Là, à l'heure actuelle, cela ne sert à rien de redemander. C'est une demande que l'on avait faite sur un conseil municipal

Mme Aurelle Jégo : on les a déjà renégociés les emprunts, regardez les taux : on est à 1,51 et 1.25..

Mme Audrey Foulquier : oui mais on était sur les mêmes taux quand on l'a demandé ; il me semble que c'était en décembre 2020 qu'on avait fait ces demandes-là ; et on était sur les mêmes taux que ça ;

Mme Aurelle Jégo : on venait de renégocier celui pour la crèche, pour 2021.

Mme Audrey Foulquier : il a été renégocié en 2021 celui de la crèche ?

Mme Aurelle Jégo : oui, puisqu'on a racheté celui de la crèche donc on a fait énormément baisser le taux

M. Jean-Charles Balardy : je ne sais pas particulièrement mais avec le taux de pénalités, si on gagne ½ point, ça ne vaut pas le coup.

Mme Audrey Foulquier : en 2020, là où il était le plus bas, il y avait un intérêt de faire baisser les intérêts, même s'il y a eu une petite pénalité, on était quand même gagnant au final.

Mme Aurelle Jégo : par rapport à l'autre emprunt, on avait tenté, mais aucune banque ne rachetait les prêts des collectivités pour faire baisser ces taux-là qui étaient déjà extrêmement bas. On est quand même à 1,51 pour l'un et 1,25 pour l'autre.

*Mme Audrey Foulquier : oui mais vu les durées qu'il y avait, en 2020 - 2021, on est tombé inférieur*

*Mme Aurelle Jégo : pas pour les collectivités. Les banques ne rachetaient pas ; nous avons consulté.*

*Mme Audrey Foulquier : d'accord.*

*M. le maire : d'autres questions ?*

En l'absence d'autre question, monsieur le maire procède au vote :

**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 250 000 € sur 15 ans destiné à financer les travaux de rénovation du Quartz, ainsi que la réalisation d'un citystade et d'un pumptrack.

- Durée : 15 ans (+ 2 ans de phase d'anticipation) soit 204 mois dont 24 mois d'anticipation
- Déblocage : Possibilité de déblocage par tranches pendant 24 mois. Un 1<sup>er</sup> tirage devra intervenir dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat.
- Taux fixe : 1.71 %
- Frais de dossier : 375 €

#### **Délibération n°220036 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET COURT TERME « CREDIT RELAIS » DE 345 000 € AVEC LE CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES**

Afin de financer les travaux de rénovation du Quartz, il a été demandé un certain nombre de subventions. De même, à N+2 des dépenses, nous toucherons le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Afin de pouvoir financer le paiement de l'ensemble des dépenses, avant de toucher les recettes correspondant aux subventions et au FCTVA, il est proposé de contracter un prêt relais auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Les fonds pourront être débloqués en plusieurs fois, en fonction des besoins, et le remboursement anticipé autorisé sans frais.

*M. le maire : concernant le contrat prêt court terme, c'est ce que l'on a vu lors du vote du budget, à savoir crédit relais 345 000 €, celui qui permet de financer le délai entre le moment où on entame des travaux et le moment où l'on touche les subventions et le FCTVA, pour 345 000 €. Aurelle va donner juste les éléments de la discussion avec la Banque, si cela peut apporter quelque chose à la délibération.*

*Mme Aurelle Jégo : il n'y a pas grand-chose à rajouter, c'est classique ; ce sont des taux par rapport à l'euribor. On est à 0,6, et on commence à rembourser quand ils commencent à débloquer ; le remboursement intervient au bout de deux ans au maximum.*

*M. le maire : ce sont ces taux vous savez qui ne sont pas pris dans les taux d'endettement des communes, parce qu'en fait ils correspondent juste à un délai entre le moment où l'on engage les travaux et le moment où on touche la subvention. Des questions ?*

En l'absence de question, monsieur le maire procède au vote :

**>> Votes pour : 19 sur 19 votants**

Le conseil municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un prêt à court terme d'un montant de 345 000 € sur une durée de 24 mois avec 21 mois de différé

- Taux d'intérêt variable :
- Euribor 3 mois instantané + marge de 0.6 % soit 0.6 % au jour de la proposition (*en cas d'index négatif de l'Euribor 3 mois, il sera réputé égal à zéro*)
- Commission d'engagement : 345 €
- Modalité de tirage : Un premier tirage devra intervenir dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

*M. le maire : en "questions diverses", je voudrais aborder un point en lien aux commissions ou aux choses que l'on fait en commission. Par rapport à la manière dont on est amené à travailler en commission, où la conversation est beaucoup plus libre et moins formelle que cela peut être en Conseil municipal, on fait le constat*

que l'on a du mal à travailler avec vous l'opposition, et que c'est dommageable. Et donc ce que l'on souhaitait vous proposer, c'est que l'on réfléchisse dans une des commissions, peut-être la commission environnement parce que c'est celle qui est la plus foisonnante en termes de projets, de travailler sur un projet qui soit commun, et qu'il soit avec une co-responsabilité déléguée entre une personne de l'opposition et nous. Parmi les choses que l'on avait évoquées à plusieurs reprises à la Commission Environnement, souvent M. Mazzoni vous nous avez repris et à juste titre sur les pistes cyclables, ou la continuité de ces choses-là. Est-ce que pour vous il est imaginable que l'on travaille sur quelque chose de ce type-là ? Que l'on prenne le temps en commission d'évoquer cette chose-là pour faire en sorte de sortir de cette situation qui n'est pas très intelligente, où on ne travaille jamais ensemble et où il n'est pas possible de mener en commun des travaux sur les chantiers ou sur la commune. Voilà la proposition que je souhaite vous faire. Je ne sais pas si vous avez des éléments ou si vous voulez répondre à cela, mais c'est la proposition que je vous fais, et que je vais vous refaire à chacune des commissions, pour voir comment avancer et avoir une attitude constructive et sortir de la situation dans laquelle nous sommes. La parole vous est donnée.

Mme Audrey Foulquier : pour nous c'est quelque chose qui devrait être fait sur chaque commission, c'est-à-dire intégrer l'équipe d'opposition, entre guillemets, sur des projets pour la commune, cela paraît essentiel et cela paraît juste un devoir démocratique.

M. le maire : attendez, là je vous coupe de suite mais c'est ce que l'on fait depuis le début. C'est dans le bon sens, pour que l'on arrive à travailler. C'est-à-dire que venir dans une commission et participer à peine, ne pas prendre la parole comme vous faites, vous, Mme Foulquier, venir me poser des questions sur les avenants alors que vous étiez à la commission d'appels d'offre ; je vous coupe de suite sur la bonne foi de votre intervention. Ce que je veux c'est que l'on sorte de ça. Soit on reste dans cet aspect formel, mais ce n'est pas du tout cela dont je vous parle. Ce dont je vous parle c'est travailler concrètement sur des choses. Lorsque Aurélien Mazzoni nous dit qu'à tel endroit la piste cyclable ne finit pas, je suis d'accord avec lui. En dernière commission, on a plaisanté sur le fait que j'étais d'accord avec l'opposition. Là, maintenant, on sort de la posture ; soit vous prenez un discours de posture, d'accord, on a compris ; soit on travaille. Mais cela ne dépend pas de nous, cela ne dépend que de vous. Nous, on vous associe. Je participe à beaucoup de commissions, j'ai participé dans ma vie à beaucoup de commissions, je vois bien comment ça se passe. Ici, on vous ouvre les dossiers, les chantiers, il n'y a aucun problème. Cela ne se passe pas ailleurs, je vous invite à poser la question à ceux qui participent aux commissions de l'agglomération ; je vous assure que cela ne se passe pas du tout sur ce mode-là. Donc ce que je vous dis, c'est en toute ouverture ; on est loin de toute échéance, on est très tranquille avec ces questions-là, mais les choses bougent vite dans le temps ; je vous invite à venir travailler, non pas une question de posture.

Mme Audrey Foulquier : vous avez eu plusieurs propositions qu'on vous a faites sur les conseils municipaux. Cela a été fait à maintes reprises. Comme la pose de composteurs sur l'école ;

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : c'est en cours.

M. le maire : oui c'est en cours.

Mme Audrey Foulquier : quand on l'a proposé, quand on a fait la démarche quand même d'aller voir Monsieur Rochedreux pour avoir toutes les informations qu'il fallait, comment le mettre en place, pour entre guillemets l'amener sur un plateau ; quand on l'a proposé en conseil municipal, la réponse qu'on a eu c'est "c'est trop compliqué, on ne le fera pas".

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : je ne vous ai jamais dit ça, je vous ai dit qu'on y avait réfléchi. Concernant l'école, c'est moi qui gère ce genre de choses ; effectivement, ce qui a été compliqué, c'est d'avoir des informations, et Aurelle les a demandées auprès de l'agglomération, c'est de trouver effectivement le bon timing pour la formation ;

Mme Aurelle Jégo : c'est quelque chose d'important à pérenniser, ça ne sert à rien de se dépêcher. Et là par exemple, la personne responsable de la cantine est absente depuis janvier ; cela ne servait à rien de lancer la chose alors que la personne la plus concernée ne pouvait pas faire suivre. Donc là, on va le lancer.

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : oui c'est le 5 juillet.

Mme Aurelle Jégo : pour pouvoir le commencer, on a travaillé avec le centre de loisirs. Donc ça débute au moment de l'été, pour qu'il y ait une logique.

*M Aurélien Mazzoni : au-delà des postures, ce qu'on veut dire c'est que souvent, les composteurs pour moi c'est un exemple, vous avez tout de suite opposé l'idée d'aller emmener aux poules, que le composteur c'était trop compliqué etc. Finalement, vous n'êtes plus à ce moment-là venu vers moi - j'ai encore une proposition à faire après dans les questions diverses - pour au moins avoir les infos que j'avais pu récupérer à l'époque. C'est la première chose. Deuxième chose, au niveau de la posture, je ne suis pas dans les autres commissions, vous savez très bien qu'à chaque fois j'apporte des idées, moi je suis là pour faire avancer la commune. Cela dit, il va falloir aussi qu'on arrête de mentir, comme votre texte dans le journal municipal, où vous dites qu'on ne participe pas du tout aux tenues de bureaux de vote ; c'est totalement faux ; j'ai regardé tous les tableaux de présence, globalement, on a fait notre part du travail.*

*M. le maire : pour vous répondre là-dessus, personne n'est dupe, vous faites juste le strict minimum.*

*M Aurélien Mazzoni : j'ai fait un tableau avec toutes les participations*

*M. le maire : à chaque élection, vous n'envoyez qu'une seule personne.*

*M Aurélien Mazzoni : on a demandé une fois pour être à deux, on nous a dit qu'on ne pouvait pas être à deux en même temps.*

*M. le maire : on manque de monde. On a même pris des gens de l'extérieur.*

*Mme Audrey Foulquier : on nous a refusé l'accès à deux de l'opposition au même créneau horaire.*

*M Aurélien Mazzoni : une fois on a dit qu'on pouvait être là tous les deux à 8h00 et on nous a répondu non ce n'est pas possible.*

*M. le maire : je ne sais pas quel est le niveau d'organisation avec le secrétariat, mais enfin...*

*M Aurélien Mazzoni : Monsieur Balardy est venu trois fois tenir le bureau de vote ; au même titre qu'Audrey ; moi j'ai tenu quatre bureaux de vote depuis qu'on est élu au conseil municipal, au même titre que Pascale ou que Jennifer. Enfin je veux dire, on vient quand même. D'accord, je ne participe pas aux dépouillements, tout à fait d'accord, vous pouvez me le dire ; même si Céline a déjà participé à des dépouillements. Mais vous ne pouvez pas dire dans un journal qu'on ne participe pas aux bureaux de vote. On vient, on essaye de venir quand on peut à toutes les animations faites par la commune ; la fête de village on était là, on était présent. Il y a des endroits où on vient, on fait partie de la commune et on amène des choses. C'est juste cette posture de tout de suite nous attaquer sur la tenue du bureau de vote. Si après on a besoin d'en tenir plus, rien ne vous empêche de nous appeler ; globalement on répond quand même ; on peut répondre présent. Après, en effet, Michel a tenu zéro bureau de vote, il n'y a pas de souci, quitte à être clair. A un moment donné, sortons de cette posture, là je suis tout à fait d'accord. On peut se dire les choses, on peut ne pas être d'accord sur plein de choses.*

*Mme Audrey Foulquier : je voulais revenir aussi sur un point, sur les commissions commerce et économie. Jean-Pierre Demni sera témoin ce soir. Cela m'est arrivé de l'appeler le soir pour lui dire, il y a un souci. La journée des associations, l'emplacement, ça ne va pas, il faut que l'on trouve une solution. Je ne crois pas avoir été dans une discussion qui n'était pas constructive, au contraire ; j'ai essayé de tempérer parce que d'un côté on avait des gens mécontents, et j'ai essayé de discuter, de faire tampon un peu, et d'éviter tout conflit qui pourrait monter crescendo. Après, peut-être que je ne me suis pas exprimée comme il fallait au téléphone. J'en doute, parce que je ne crois pas que la discussion qu'on a eue n'était pas constructive, et je ne crois pas que ce ne soit pas pour le bien des administrés et des gens qui vivent sur la commune, qui participent et qui veulent faire évoluer la vie associative de la commune. Sur deux ou trois autres points, on a été en contact et cela s'est très bien passé. La posture que vous prenez peut-être vous personnellement, est....*

*M. le maire : non, non, arrêtez avec les attaques personnelles, vous êtes spécialiste de ça.*

*Mme Jennifer Renaudin : Gérard est ici porte-parole, vous vous doutez bien, de l'ensemble de l'équipe.*

*Mme Audrey Foulquier : donc l'ensemble de l'équipe était conscient que ...*

*M. le maire : écoutez Madame Foulquier, ce que je souhaite c'est que l'on sorte de ça, parce que vous êtes quand même spécialiste des attaques personnelles. Vous l'avez fait pendant la campagne de Jean-Charles, vous le faites sur la mienne. Vous comprenez qu'il faut sortir de ce genre de choses. On rediscutera de cette chanson*

que j'adore qu'est « L'opportuniste », que manifestement vous n'avez pas tout à fait comprise, mais je vous l'expliquerai tout à l'heure. Ce qu'il faut faire, c'est qu'on a une période tranquille devant nous, sans périodes d'élections qui énervent tout le monde, si on prend l'exemple du composteur, Aurélien, je suis prêt à reconnaître que c'est peut-être votre solution qui est la meilleure, et techniquement, il faut regarder le personnel. Par contre, sur la manière de travailler ou pas travailler ensemble, quand vous, vous allez voir un maire, de votre propre initiative, le maire revient vers nous se demandant ce qu'il se passe ; il faut bien comprendre ça ; parce que ça, ce n'est pas travailler ensemble, c'est travailler dans notre dos, et c'est comme ça qu'il l'interprète. Donc de suite, on a une attitude de repli, et je ne vous parle pas à l'intérieur du conseil. Ce que je vous propose, c'est que l'on travaille ensemble sur la préparation de choses qui vont être présentées en Conseil. Si on le prépare chacun dans notre coin, avec les jeux normaux et naturels qui se passent entre une majorité et une opposition, c'est sûr que ça ne fonctionne pas ; et cela ne fonctionne nulle part. Ce que je vous propose, vraiment pour des choses qui sont techniques, travaillons-les ensemble. Alors, on ne va pas régler la question ce soir ; on va avoir des commissions, on aura l'occasion d'en parler. Mais c'est de ça dont je vous parle. Travailler ensemble, cela ne consiste pas à faire un truc dans son coin et pour essayer d'en faire un truc, monté en épingle, monté en communication ; parce que la vie publique ne demande que ça ; et avec ça, mon expérience me fait dire qu'on ne travaille pas. C'est tout ce que je voulais vous dire.

Mme Audrey Foulquier : mais est-ce que vous êtes sûr qu'on peut faire un travail constructif avec deux commissions par an ? Honnêtement, comment ?

M. le maire : c'est pas mal quand même. Parce qu'entre les commissions on travaille.

Mme Agnès Bru : il y a eu des commissions où vous n'étiez pas là.

M. le maire : j'ai vraiment envie que l'on travaille cette question de la continuité des pistes, parce que ça, c'est un truc qui est simple, mais qui déborde partout ; ça déborde sur les travaux routiers, sur les poubelles, sur les bancs, etc etc. Et je vous promets que si on décide ça dans une commission, on va trouver du travail et on va se voir souvent. Parce que c'est comme ça que ça se passe : à une commission on dit OK, on fait ça, et ensuite, nous, on se réunit toutes les semaines pour le travail. L'enjeu est de passer d'un stade où on arrête de s'envoyer la vaisselle à la figure, parce que ça c'est facile, on peut jouer un moment, où on travaille réellement ensemble. Voilà la proposition que je vous fais.

Mme Audrey Foulquier : nous on ne demande que ça. On a demandé d'avoir plus de commissions et d'être insérés beaucoup plus sur les commissions. Après, on va dire qu'on n'était pas présent. Je ne sais pas mais je crois qu'à chaque fois qu'on a été convoqué sur les commissions, on était présent.

Mme Jennifer Renaudin : oui mais vous étiez présente physiquement. Sincèrement si être présente c'est taper derrière son ordinateur... Pour la dernière où j'ai assisté, on vous a demandé si vous aviez des propositions, des choses à dire, on a parlé je crois de l'agenda 2030...

Mme Audrey Foulquier : mais comment proposer quelque chose quand tout est fait et que lorsqu'on arrive, on nous le présente ?

Mme Jennifer Renaudin : mais on vous donne la parole, on vous demande si vous avez des idées, qu'est-ce que vous voulez ajouter ? Mais rien...et vous tapez sur votre ordinateur, histoire de prendre des notes sur ce qu'on a dit, au cas où il y aurait une petite fourche que vous pourriez balancer dans la trimestrielle

M. le maire : c'est ça.

Mme Jennifer Renaudin : c'est exactement ça. Moi ça me tue. Après, Aurélien, sincèrement par contre, je parle en mon nom pour le coup, à certaines commissions vous êtes vraiment sorti de cette posture, je tiens à le dire. Je sens votre sincérité, et ça fait du bien. Parce qu'on est sincère quand on vous dit qu'on a vraiment envie de bosser avec vous. Parce qu'on a vraiment le sentiment d'être épié, du coup on se dit "ils sont là, faisons attention, parce que si on fourche, ça va être sorti dans la trimestrielle, ça va être repris en épingle" etc. Ce n'est pas intelligent de travailler comme ça. Et c'est vrai, ne dites pas que c'est faux. Vous êtes présent physiquement derrière un ordinateur, et quand on vous donne la parole, vous n'avez rien à dire ; et après, vous dites qu'on ne vous consulte pas. Cela ne donne pas envie d'aller plus loin. Construisons et agrémentons ces commissions, et il en découlera de nouvelles. Mais si vous ne dites rien, ça ne donne pas envie d'en organiser. Maintenant les cartes sont entre vos mains, on vous dit qu'on veut sincèrement travailler avec vous.

*Mme Pascale Khamnouthay : par rapport à ce que disait M. Mazzoni tout à l'heure, pour la fête du Séquestre, on avait contacté plusieurs associations pour participer à des animations le samedi après-midi, et M. Mazzoni a répondu présent, il a participé, on s'est super bien entendu, et on a fait une animation basket qui s'est très bien passée. Je voulais juste le souligner.*

*M. le maire : mais bien sûr, on est persuadé qu'il est possible de travailler ensemble. C'est pour cela que l'attitude des postures est un vrai souci.*

*M. Jean-Charles Balardy : Mme Foulquier, je vais vous le dire tout simplement, ne mélangez pas la politique et l'action municipale. Je vous le dis tel quel. Moi, vous savez que je suis engagé, mais cela n'a jamais transpiré. Ne mélangez pas tout. Et on peut travailler sur l'action municipale. La politique, vous verrez.*

*Mme Audrey Foulquier : vu les exemples que j'ai, il ne vaut mieux pas je pense, parce que...*

*M. Jean-Charles Balardy : on ne va pas entrer là-dedans, parce que sinon je peux vous répondre*

*Mme Audrey Foulquier : vous me dites qu'il ne faut pas mélanger les deux, mais quand on se voit et que l'on n'est même pas capable de se dire bonjour*

*M. Jean-Charles Balardy : vous parlez du match au SCA ?*

*Mme Audrey Foulquier : oui. On se voit et on ne se dit pas bonjour. Enfin, moi je ne comprends pas, c'est quelque chose que j'ai du mal à comprendre.*

*M. Jean-Charles Balardy : Mais je ne vous ai pas vue. Je sortais et j'ai dit bonjour à Michel [Cupoli] car je l'ai reconnu en passant. Je sortais, je ne vous ai pas vue, c'est tout. Maintenant, si vous ne voulez pas que je vous dise bonjour, je ne vous dirai pas bonjour !*

*Mme Audrey Foulquier : non non non*

*M. Jean-Charles Balardy : mais aller me reprocher ça, franchement... Je vous l'avais déjà dit déjà quand vous m'en aviez parlé la première fois. N'ayez crainte je dis bonjour à des gens bien plus « pestiférés » que vous !!*

*[rires]*

*M. le maire : il faut passer à autre chose ; l'exemple de Pascale [Khamnouthay], et ce que l'on vit en commission, effectivement, il faut sortir de cette crispation. Je termine juste avec une plaisanterie, j'adore la chanson de « L'opportuniste ». Manifestement vous ne l'avez pas comprise. Vous savez qui l'a écrite ?*

*Mme Audrey Foulquier : vous savez, nous en fait, on est jeune et bête, donc on ne comprend rien. Vous devez tout nous expliquer. On attend vraiment après ça.*

*M. le maire : je vais vous en donner deux mots quand même ; vous savez qu'il y a une parodie de la chanson ?*

*Mme Audrey Foulquier : et la science, c'est vous ? Vous allez me l'expliquer.*

*M. le maire : en fait, dans l'argumentation politique, on a envie de cartonner ; c'est la part de la haine, c'est terrible dans la vie politique. Et c'est de ça dont il faut sortir. Cette chanson a été écrite par Jacques Lanzmann. Jacques Lanzmann est né sur un bateau, quand sa mère, émigrée, partait d'Odessa pour venir en France. Ce monsieur a fait toute sa vie contre les gens qui allaient tout le temps du côté du pouvoir. Mais c'était du côté du pouvoir, pas des oppositions. Et en fait, la manière dont on se moquerait aujourd'hui de l'opportuniste, c'est celui qui va du côté du pouvoir. Et il ne m'a pas semblé que c'était cela que j'avais choisi ; du moins, ce n'est pas ce que j'avais vu quand on est allé ensemble au débat télévisé de France 3. Sur ce, ce que je veux c'est que l'on sorte de ça, et de cette histoire avec Jean Charles où on ne se dit pas bonjour. Partout il faut se dire bonjour. En dehors de ça, il faut vraiment réussir à sortir de cette posture. C'est pour ça d'ailleurs qu'on avait prévu une collation ce soir pour faire en sorte que ce soit plus convivial.*

*M. Aurélien Mazzoni : c'est sûr que les points sur lesquels on va pouvoir travailler, ce sont que des points qui sont impactants pour la commune ; travailler sur les pistes cyclables, c'est quelque chose qui me touche ; mais il y a des choses où de toutes façons, on a forcément des oppositions, où on n'est pas d'accord*

*Mme Sophie Escorisa Grimaud : lesquelles ?*

*M. le maire : lesquelles, ça c'est intéressant.*

*M. Aurélien Mazzoni : on a voté contre une proposition aujourd'hui, vous le savez très bien, sur ce projet on n'a pas du tout la même façon de voir les choses ;*

*M. le maire : mais en fait, ce qu'il serait intéressant c'est de nous dire...*

*M. Aurélien Mazzoni : Je vous l'ai déjà expliqué, je vous l'ai déjà expliqué. C'est votre conception entre ce que vous avez pu écrire sur l'idée d'un écoquartier en 2009 et ce qui aujourd'hui est sorti est complètement différent, et pour moi, vous avez totalement dévoyé votre vision du projet de départ. On a déjà eu cette conversation en commission, on ne va pas la refaire là. Pour moi votre vision est totalement dévoyée. Pour moi aujourd'hui, faire des routes qu'avec du bitume, où on fait une place plus petite que la table pour mettre un arbre en arbuste, je ne vois pas le côté écologie derrière. Sur ces aspects-là, dans tous les cas, on aura forcément des oppositions. Moi travailler sur les pistes cyclables, allons-y ; aujourd'hui, il n'y a aucune continuité avec ce qui se fait dans Albi ou au niveau de l'agglomération même. A un moment donné, il va falloir qu'il y ait un accord entre les communes de l'agglomération. Le problème est que si les commissions ne travaillent pas ensemble, on en est toujours là. Du coup, sur ce point de pistes cyclables, vous savez très bien que je me déplace en vélo depuis très longtemps, on a toujours été pris pour des farfelus à se déplacer en vélo pour aller au travail ; sur ces points-là, oui, forcément, il faut que cela avance. Mais à un moment donné, il y a des choses où je ne pourrai pas aller*

*M. le maire : on ne vous demande pas de tout cautionner. Sur l'écoquartier, on aura une conversation, parce que le fait d'être pour ou contre etc, c'est de proposer un projet alternatif ; et ça, c'est plus compliqué ; mais ça, nous aurons l'occasion d'en reparler. L'idée c'est de se dire « OK, trouvons à minima des choses sur lesquelles on peut travailler », sans cautionner toute la politique communale, parce que ce n'est pas ça l'enjeu, et ce n'est pas ça qu'on vous demande. Mais c'est de sortir de la position où on est tellement en opposition qu'on est en train de suspecter de ne pas se dire bonjour. C'est le pire pour moi. Voilà la proposition que je vous fais.*

*M. Aurélien Mazzoni : pour moi il y a deux points qui pourraient être travaillés assez facilement, et un où vous aviez dit la dernière fois que vous attendiez un livre blanc de l'agglomération, c'est pourquoi on ne fait pas de passages protégés sur la commune ; pourquoi on n'arrive pas à se dire, là, il en faut, là il en faut. Vous avez dit on attend le livre blanc ;*

*M. le maire : mais vous savez qu'on l'attend toujours ! Je vous promets,*

*M. Aurélien Mazzoni : est-ce que vraiment cela ne peut pas être une commission travaux ? Ou je ne sais pas, pour avancer en commun*

*M. le maire : mais ça c'est une difficulté. Mais je comprends que cela soit une difficulté pour vous aussi, entre ce que nous avons le droit de faire, et ce qui est une compétence d'agglomération ; ça, c'est vraiment compliqué. Mais ça, je vous promets, on prendra le temps d'en discuter, pas en conseil municipal, parce que c'est vraiment quelque chose de compliqué. Vous avez fait des demandes individuelles, personnelles sur des limitations, sur le fait de limiter la vitesse, et ce sont des choses que l'on peut reprendre ; mais je vous promets, il n'y a pas que le Séquestre, c'est toute l'agglomération qui est coincée par ce fichu Livre blanc, qui met un temps fou à venir et que tout le monde demande, et qui nous met en panne sur des choses pour lesquelles nous, la commune, même nous vice-présidents à l'agglomération, on ne sait même pas vous répondre.*

*M. Aurélien Mazzoni : notre commune n'a pas le droit de mettre des passages protégés où elle le souhaite ?*

*M. le maire : si, mais si vous voulez, les mettre à un endroit dont on va nous dire six mois après que ce n'est pas là qu'il fallait le mettre, c'est quand même dérangeant. Aujourd'hui, ne pas avoir la réponse est vraiment frustrant.*

*M. Jean-Charles Balardy : par exemple, on a fait le relevé topo de toute la partie bâtie de la commune, pour avoir les niveaux des trottoirs et de tout, au cas où l'on ferait un passage surélevé pour les écoulements. Une fois*

qu'on aura ça, on pourra commencer à travailler proprement et réellement sur les plans et des cartes à jour. Rien que le relevé topo c'est 15 000 €. Après, c'est une question de budget ; on a 130 000 € par an sur la voirie ; qu'est-ce qu'on fait ?

M. le maire : surtout s'il faut défaire dans six mois...

M. Jean-Charles Balardy : au lieu de faire du saupoudrage, il faut essayer de regarder chaque fois. Sur l'agglomération on n'est pas trop mal, on connaît les techniciens depuis longtemps ; en pistes cyclables et en tout, on n'est pas les plus mal lotis ; on est à peu près écoutés ; mais c'est une question de budget ; on peut tout faire, mais il faut que ça rentre dans le budget ; on a 130 000 € par an.

M. Aurélien Mazzonei : j'avais deux questions au-delà de ça. La première concerne la cantine. Les composteurs vont être installés dans l'été, sauf qu'aujourd'hui je ne sais pas s'il y a des actions de prévues. Mes enfants mangent à la cantine et me disent souvent qu'il y a du gaspillage, beaucoup de choses jetées à la poubelle, que tout est mélangé. J'imagine qu'avec le composteur, il y aura des poubelles différentes. Mais vous avez parlé pendant la campagne de la tarification de l'eau, pour moi produire une salade, ou n'importe quel légume, il faut de l'eau ; et c'est quand même jeter l'eau par les fenêtres, si vous permettez cette image. Pour moi, le gaspillage est quelque chose de très important, et il va falloir aussi peut-être mener une action auprès des enfants pour savoir comment limiter ce gaspillage. Quand ils me disent que même un steak haché n'est pas bon, j'ai quand même un problème avec ça. Je ne vois pas comment on peut louper un steak haché, c'est un peu comme une omelette ou un œuf sur le plat. Du coup ma question serait de savoir si, au niveau de l'école, une étude a été menée, alors peut-être en commission cantine (parce que vous aviez parlé de ça apparemment) s'il y a déjà des choses pour identifier le gaspillage, comment sensibiliser les enfants ? Est-ce qu'il y a des sacs poubelles qui ont été pesés à la semaine ? Savoir ce qui va être fait...

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : ça, ça a été fait.

M. Aurélien Mazzonei : oui, mais récemment je veux dire

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : juste avant le COVID-19, en 2019 cela a été fait. Mais je vous invite à venir manger à la cantine comme nous on a pu le faire. On est allé manger à la cantine, exactement par rapport à ce que vous dites, le gaspillage. Les parents disaient que lorsque les enfants rentraient à la maison, ils avaient faim, il n'y en avait pas assez. Et quand on interrogeait Katia, elle répondait que les enfants ne mangeaient pas, et que plein de choses partaient à la poubelle. Donc on est allé voir. Ce jour-là, il avait petit pois/escalope de dinde — franchement, vous n'allez pas me dire que vous ne mangez pas ça chez vous ? — en entrée, il y avait une salade carottes râpées et chou râpé, et en dessert, il y avait un Babybel et autre chose. Les petits pois, plus de la moitié sont allés à la poubelle : « pas bons ». La salade, pareil.

M. le maire : j'ai goûté, les petits pois étaient excellents !

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : oui excellents, franchement, je ne cuisine pas différemment à la maison. Plein de choses que les enfants n'aiment pas ; les Babybel, les petits Kiri, enfin, moi c'est mon enfance ! Eh bien, non, nos enfants n'aiment pas ça.

M. le maire : le steak haché c'est pareil

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : mais je vous promets, mais je vous invite à venir ! Le Kiri et tout ça, ils n'aiment pas ; ce sont des choses qu'ils n'ont sûrement pas l'habitude de manger à la maison. Les fruits c'est pareil. C'est pour ça que le centre de loisirs récupère les fromages et les fruits, et cela permet de faire des goûters, parce qu'il y a des enfants qui n'en mangent pas.

M. le maire : et tout ce qui est en vrac, pas conditionné, on ne peut pas le garder.

Mme Marie-Thérèse Frayssinet : on a fait une étude. Au mois d'avril, on a pesé pendant un mois, ce qui était jeté. A partir de là, on a rencontré Ansamble pour réfléchir sur comment réduire ces déchets. En même temps, on a travaillé la part du Bio etc. On a regardé ce que les enfants n'aimaient pas, et on s'est aperçu que les plats étaient tellement diversifiés, que cela revenait tous deux mois et demi, trois mois, et qu'il y avait beaucoup de produits non Bio. Quand on a demandé plus de produits Bio, on nous a répondu qu'il ne serait pas possible de faire un panel d'offres et des menus divers qui ne reviennent pas tous les deux mois. J'ai dit « je m'en moque », parce qu'il m'arrive aussi de manger deux fois la même chose dans le mois et parfois dans la même semaine. Je

*pense que ce n'est pas pour autant que je me nourris mal. Du coup, ils ont pu augmenter la part de Bio sur notre commune, parce qu'on a fait le choix de manger plus souvent des fruits et des légumes, parce que c'est là où ils ont la part de Bio et de local la plus importante, mais par contre cela revient régulièrement, beaucoup plus souvent.*

*M. le maire : ce n'est pas plusieurs fois par semaine, c'est loin de ça.*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : non, non, on est à une fréquence de 15 jours. Je vous avais proposé une réunion, je pense qu'il faut la faire avec Katia, pour voir vraiment comment se comportent les enfants. Je peux vous dire que quand il y a des frites, il n'y en a pas assez ; quand ce sont des lasagnes, il n'y en a pas assez. Mais c'est comme à la maison, est-ce qu'il faut faire manger aux enfants que ce qu'ils aiment, ou, est-ce qu'il faut leur faire découvrir des choses ? On pourrait reprendre le comparatif, le faire sur le même mois à peu près et voir...*

*M. le maire : j'avais déjà demandé à avoir les retours sur quatre semaines. Il y avait un seul plat qui était mangé à 100%, c'était les boulettes de viande.*

*Bruno, tu voulais prendre la parole ?*

*M. Bruno Victoria : oui parce que j'ai un petit souvenir de mes pensions, quand j'étais à l'école, où on nous mettait tout dans l'assiette et celui qui n'avait pas fini ne se levait pas. Alors je suis pour le gaspillage plutôt que de finir l'assiette que je n'aime pas. Je veux dire par là qu'on ne va pas forcer les gamins.*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : on n'en est pas là du tout ; les enfants sont forcés de goûter, ils se servent eux-mêmes donc ils prennent la quantité qu'ils veulent. Il y en a qui ne veulent pas manger certaines choses.*

*Mme Agnès Bru : après, il faut accepter qu'en collectivité il y ait plus de gaspillage qu'à la maison.*

*M. Aurélien Mazzoni : non mais ça je suis d'accord*

*M. le maire : et je pense que les personnels font quand même attention au gaspillage*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : ah oui !... Mais venez !*

*M. Aurélien Mazzoni : est-ce qu'il n'y a pas possibilité de se rapprocher d'autres fournisseurs ? Parce qu'il y a la cuisine centrale intercommunale d'Albi qui propose des menus et qui peut aller jusqu'à 6000 repas par jour ; or aujourd'hui ils sont à la moitié de leur capacité. Il y a des écoles comme Fréjairolles qui y sont passées, Lamillarié, Terssac ...pour arrêter Ansamble et passer par la Cuisine Centrale... parce qu'il y a peut-être aussi un problème de qualité. Je connais quelqu'un qui a travaillé chez les deux et il voit très bien la différence avec la cuisine intercommunale*

*M. le maire : méfiez-vous parce que je crois que c'est un domaine où chacun y va de sa réputation. Ce qu'il faut c'est des cahiers des charges, et c'est compliqué. Parce que la cuisine centrale d'Albi a d'autres problèmes : aujourd'hui ils ne sont pas capables de livrer des repas sans perturbateurs endocriniens premièrement (donc on irait vers du moins bien, c'est une option), une cuisine qui ne répond pas aux critères de la loi Egalim secondement, c'est un vrai souci quand même. Donc ils ont du mal. Mais on peut en parler, on va aller voir et manger ensemble, et vous verrez, c'est surprenant.*

*Mme Agnès Bru : j'ai assisté à pas mal de réunions concernant la cantine, j'ai été surprise de la prédisposition de la responsable d'Ansamble qui se met vraiment à notre portée, elle réfléchit avec nous de manière à améliorer les choses. Quand il a été question de mettre les plats en inox, elle a tout de suite dit oui alors que cela engendrait des investissements chez eux, alors que le prix des repas n'augmentait pas. Il y a quand même vraiment une volonté de progresser ensemble.*

*M. Aurélien Mazzoni : dans ce cas-là, est-ce qu'on ne peut pas impliquer plus les enfants dans ce choix ?*

*Mme Agnès Bru : alors il y a des choses à faire sans doute...*

*M. le maire : il y a toujours des choses à faire*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : c'est ce qui a été proposé au CMJ. Ils voulaient le travailler en CMJ. Pour impliquer plus les enfants, Ansamble avait proposé de les faire travailler sur les menus ; ça se fait à l'école. Quand*

*vous parlez du fournisseur de la mairie, on était avec Albi et on a changé pour Ansamble parce que ce n'était pas bon du tout, du tout, du tout.*

*M. Aurélien Mazzoni : ça a changé quand même depuis, nouveau site, nouveau directeur...*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : je ne sais pas. On a déjà fait des tests avec un autre fournisseur qu'Ansamble. On a testé « Api », il y a trois ou quatre ans ; on a fait 2 ou 3 repas. Non, ils nous ont dit "on ne change pas".*

*Mme Agnès Bru : je peux témoigner de ce qui s'est passé en ce qui concerne le portage de repas à domicile. Il y avait ici 90% des gens qui prenaient le repas à la ville d'Albi, à la cuisine centrale. Pendant le confinement, ils ont eu un problème et ils n'arrivaient plus à faire le portage ; donc ils nous ont cité deux sociétés que l'on pouvait contacter, ce que l'on a fait. On travaille beaucoup avec « Les menus services ». Aujourd'hui, je crois qu'on est à 50/50. Les gens qui étaient avec la ville d'Albi s'en vont petit à petit parce qu'ils disent que ce n'est pas bon, que ça n'a pas de goût. Ils ont testé la société privée, et à prix égal, ou à 0,50€ de différence je crois, c'est beaucoup plus goûteux chez l'entreprise privée que la ville d'Albi. Donc si c'est ça que l'on veut faire manger à nos enfants...*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : mais on peut les rencontrer ensemble si vous voulez, par contre il faut leur demander qu'ils respectent les mêmes choses que ce que nous propose Ansamble*

*M. le maire : c'est vraiment compliqué la réputation des cantines des uns des autres. Par rapport aux enfants qui n'aiment pas ceci ou cela, ce sont des critères qui sont très compliqués et très subjectifs, franchement.*

*Mme Marie-Thérèse Frayssinet : mais on peut aller y manger, il n'y a pas de souci. Je suis tout à fait d'accord pour refaire ; ça fait 4 ans qu'on l'a fait, on peut tout à fait refaire un test l'année prochaine, cela nous confortera ou pas pour continuer avec eux, ou pas. Il n'y a pas de souci.*

*M. le maire : s'il n'y a plus de question, la séance est levée. Je vous remercie.*

**La séance est levée à 20h15**

